

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	11 (1866)
Heft:	20
Artikel:	Rassemblement de troupes Vaudois de 1866
Autor:	Bontems, C. / Auberjonois, G.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-331038

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sans vouloir imposer aux auteurs une division ou des limites précises pour ce travail, le comité croit cependant qu'il serait surtout important de répondre aux questions suivantes :

I. — A. Où et comment la bienfaisance privée s'est-elle occupée de secourir les blessés et les malades dans les guerres de notre époque ?

B. Comment les associations qui poursuivent ce but doivent-elles être organisées et comment doivent-elles maintenir et développer, même en temps de guerre, les rapports internationaux ?

C. Quel genre d'activité ces associations doivent-elles développer en temps de guerre, particulièrement par rapport :

1^o A l'établissement de dépôt de vêtements et d'objets destinés au soulagement des blessés ou au service des ambulances ? (Il faudrait mentionner ici les objets plus nécessaires.)

2^o A l'établissement d'ambulances particulières ?

3^o A l'enrôlement d'infirmiers pour les ambulances ?

4^o Aux secours à donner pour emporter les blessés du champ de bataille ?

D. Quelles dispositions faut-il prendre et qu'elle position faut-il assigner, *en temps de guerre*, aux associations et à leurs organes vis-à-vis du commandant en chef de l'armée et des autorités sanitaires et administratives, d'un côté, afin qu'ils puissent agir de concert avec ces autorités et s'appuyer sur elles ; de l'autre côté afin d'assurer l'emploi rapide et sans intermédiaires, des ressources des associations en faveur des blessés, en évitant les délais qui résultent d'un contrôle ou d'autres formalités administratives ?

II. — Quelles mesures les associations ont-elles à prendre en temps de paix, pour préparer leur action en temps de guerre, dans le sens sus-indiqué ?

Les ouvrages offerts au concours, conçus au choix de l'auteur, en langue allemande, française ou anglaise, devront être sans signature, porter une épigraphe et être accompagnés d'un billet cacheté contenant le nom de l'auteur. Ils devront être envoyés au comité central de l'association prussienne pour secourir les militaires blessés et malades pendant la guerre, Leipzigerstrasse, n° 3, avant le 1^{er} juin 1866 au plus tard. Le prix sera décerné avant la fin de l'année au meilleur ouvrage, d'après le verdict d'un jury nommé par le comité, et il sera porté à la connaissance du public avant le 31 décembre 1866 au plus tard.

L'auteur a le droit de publier son travail. S'il ne fait pas usage de son droit dans les six mois qui suivront le décernement du prix, ce droit passe de lui-même au comité central.

Berlin, le 16 mai 1865.



RASSEMBLEMENT DE TROUPES VAUDOIS DE 1866.

Nous désirons faire connaître quelque peu à nos lecteurs cette réunion de troupes, instructive à plus d'un titre ; et pour entrer en ma-

tière nous leur présenterons tout d'abord les principaux documents officiels.

Nous disons les principaux, car d'autres qui n'avaient qu'un intérêt du moment peuvent, pour abréger, être passés sous silence. Nous avons même le regret de devoir constater à cette occasion que l'heureuse innovation d'un rassemblement cantonal a ressuscité un fâcheux et antique abus dont on croyait s'être débarrassé dans les dernières années, l'abus des paperasseries. Pour cinq jours de service il n'y a pas eu moins de vingt-cinq ordres de division, sans compter les proclamations, les programmes, les instructions et des ordres spéciaux en abondance !

Bon nombre d'entr'eux ne sont, il est vrai, jamais parvenus à leurs destinataires; on nous pardonnera donc facilement, nous l'espérons, de n'en pas republier ici la collection complète et de nous borner aux plus caractéristiques :

Troupes vaudoises.

Rassemblement de 1866.

Ordre de division n° 4.

Pour les journées des 23, 24, 25 et 26 septembre, la division reçoit l'organisation suivante :

Etat-major général.

M. Bontems, Charles,	colonel fédéral, commandant.
» de Guimps, Gustave,	major fédéral, 1 ^{er} adjudant, faisant fonctions de chef d'état-major.
» Burnier, Charles,	capitaine à l'état-major fédéral du génie, adjudant.
» Delarageaz, Charles,	idem, à l'état-major fédér. d'artillerie, adjudant.
» Nicollier, Rodolphe,	s ^{es} -lieutenant d'artillerie, officier d'ordonnance.
» Oboussier,	secrétaire d'état-major.

Les fonctions du commissariat remplies par M. le commissaire des guerres du canton.

1^{re} brigade.

M. Lecomte, Ferdinand,	lieut.-colonel fédéral, commandant.
» Rapin, Victor,	capitaine à l'état-major fédéral, adjudant.
» Aviolat, Jules,	idem, idem, idem.
» Maillardet,	employé du commissariat des guerres.

Infanterie : Bataillon n° 46 (demi-bataillon de droite du n° 45) M. Groux, commandant.

M. de Collongy, capitaine aide-major.
» Granger, quartier-maître.

Bataillon n° 46 bis (demi-bataillon de gauche du n° 46) M. Lecoultrre, major, commandant.

M. Oguey, Henri, capitaine aide-major.

Bataillon n° 50 (demi-bataillon de droite du n° 50) M. Aubert, commandant.

M. Bugnion, major.

» Massy, capitaine aide-major.

» Dénériaz, capitaine quartier-maître.

Bataillon n° 50 bis (demi-bataillon de gauche du n° 50) M. Oguev, Dd, major, commandant.

Artillerie : Batterie de réserve n° 50, 4 pièces, capitaine Leresche.

Carabiniers : M. Borgeaud, Louis, major fédéral, commandant.

Compagnie n° 10 — capitaine Glardon.

» n° 30 — capitaine Falquier.

» n° 76 — capitaine Reymond.

Dragons : compagnie n° 15 — capitaine W. de Cerjat, commandant l'escadron.

» n° 17 — capitaine Bachmann.

L'escadron détache un peloton à la 2^{me} brigade.

2^{me} brigade.

M. Tronchin, Louis, lieut.-colonel fédéral, commandant.

» Monod, Edouard, capitaine à l'état-major fédéral, adjudant.

» David, Constant, lieutenant à l'état-major fédéral, adjudant.

» Dentan, employé du commissariat.

Infanterie : Bataillon n° 70 (demi-bataillon de droite du n° 70) M. Vautier, commandant.

M. Dufour, major.

» Jaccard, capitaine aide-major.

» Chautems, capitaine quartier-maître.

Bataillon n° 70 bis (demi-bataillon de gauche du n° 70) M. Bornand, major, commandant.

M. Gaulis, capitaine aide-major.

Artillerie : 1 section de 2 pièces détachée de la batterie n° 50.

Cavalerie : 1 peloton de dragons détaché de l'escadron.

Les troupes des diverses armes quitteront les cantonnements où elles ont fait leurs cours de répétition le 23 septembre, après midi, pour se rendre à Donneloye. La 1^{re} brigade occupant la rive droite, la 2^e brigade la rive gauche de la Menthue.

Septembre 1866.

Le colonel commandant le rassemblement,

Ch. BONTEMS.

Programme des manœuvres du 23 au 28 septembre 1866.

Une division ennemie a pénétré en Suisse par le Jura (Ste Croix), occupe Yverdon et cherche à se mettre en communication avec l'armée qui, de Genève, s'est dirigée sur Lausanne, Moudon et la vallée de la Broye, occupée par l'armée fédérale, ainsi que Fribourg.

Cette armée détache une brigade qui doit surveiller la route d'Yverdon à Moudon, en évitant de se laisser entamer par des forces supérieures.

23 septembre au soir :

L'avant-garde commence à se porter sur Moudon et rencontre les troupes fédérales à Donneloye le 23 au soir. Une attaque sur Mézery est repoussée ; les deux corps sont cantonnés sur la rive droite et la rive gauche de la Menthuzaz.

24 septembre au matin:

L'ennemi renouvelle son attaque près Bioley-Magnoux ; la brigade suisse bat en retraite sur Lucens par Thierrens et Oulens, suivie par l'avant-garde ennemie qui se porte en même temps sur Moudon.

24 septembre au soir :

La brigade suisse occupe Lucens ; les avant-postes sont sur la route de Moudon. On suppose Courtilles fortement occupé par l'armée fédérale ; l'ennemi couche à Moudon, ses avant-postes à Bussy et Versailles.

25 septembre au matin :

Attaque sur Lucens repoussée. L'ennemi bat en retraite sur Moudon, détache une brigade pour occuper le défilé de la Mérine et la route d'Echallens. La brigade suisse est détachée pour occuper Martherenges et Sottens, arrêter l'ennemi et lui couper ses communications avec Echallens.

L'ennemi est repoussé, renonce à forcer les défilés de la Mérine et se retire à Peney par Hermenches, couvrant ainsi la gauche de l'armée ennemie, qui bat en retraite sur Lausanne par la grande route.

26 septembre au matin :

L'ennemi, qui a cantonné à Peney et Villars-Tiercelin, continue sa retraite sur Lausanne par le chemin dit des Paysans, en profitant de toutes les positions pour arrêter la brigade fédérale, qui le poursuit.

Engagements entre Peney et Villars-Tiercelin et au Chalet de Villars.

La manœuvre se termine, au soir, au Chalet-à-Gobet. — Réunion de toutes les troupes de la division.

Yverdon, le 23 septembre 1866.

Le colonel commandant le rassemblement,

C. BONTEMS.

Troupes vaudoises.

Rassemblement de 1866.

Ordre de division n° 24.

Soldats !

Nous avons terminé la série des travaux déterminés par notre programme ; favorisés par le temps, nous n'avons pas perdu un seul instant ; en bien peu de jours nous avons beaucoup fait pour notre instruction. Le Conseil d'Etat, par l'organe de M. le Chef du Département militaire, me charge de vous exprimer sa satis-

faction et ses remerciements pour le zèle et le dévouement dont vous avez fait preuve pendant ces six jours de manœuvres.

Votre commandant, heureux de pouvoir vous transmettre ce témoignage favorable, croit ne pouvoir mieux faire que de vous transmettre les propres expressions de M. le Chef du Département militaire :

« Le Département ne s'occupant que de l'ensemble des opérations, éprouve le « besoin de déclarer que son impression a été des plus favorables et qu'elles dé- « notent de la part de ceux qui les ont conçues et de ceux qui les ont exécutées « une véritable connaissance de cause, une intelligence et une aptitude réelles. »

Dans les divers exercices, les positions étaient généralement bien choisies et les dispositions prises avec discernement. Il résulte de cette épreuve que le pays peut compter sur une force positive pour concourir à sa défense.

Cependant il nous reste encore bien des progrès à faire que nous pourrons réaliser avec une application suivie, et avec un travail d'étude qui, loin d'être désagréable, nous donnera les jouissances que procure l'accomplissement du devoir.

« Les événements qui nous entourent sont pour nous, petit Etat heureux et « paisible au milieu de l'agitation générale, un motif de redoubler de zèle et de « faire les plus grands sacrifices pour assurer notre indépendance et sauvegarder « nos libertés. »

Arrivé à la limite de ma longue carrière, rendu exigeant par les réunions militaires auxquelles j'ai assisté et qui m'ont mis à même d'apprécier l'esprit militaire, le zèle et le dévouement de nos troupes vaudoises, fier d'avoir eu l'honneur de les commander quelques fois, je viens moi aussi vous exprimer ma satisfaction.

Sur quelques points nous sommes faibles et nous ne devons pas nous laisser entraîner à croire qu'avec du patriotisme et du dévouement nous suppléerons à ce qui manque à notre instruction militaire.

Nous avons peu de temps à consacrer à cette instruction, mais c'est un motif de plus de nous efforcer de profiter des rares occasions qui se présentent d'acquérir des habitudes militaires et un peu d'expérience ; votre discipline a été bonne, vous avez supporté avec courage de fortes fatigues et si nous devions marcher à l'ennemi pour la défense de nos libertés et de notre indépendance, j'ai confiance en votre courage et votre énergie ; mais, officiers et soldats, tous nous avons besoin de connaître beaucoup bien des détails qui sont peu importants en apparence et qui cependant sont d'une nécessité absolue pour former une bonne armée.

Vous allez rentrer dans vos foyers, mes vœux vous y accompagnent, observez une bonne discipline ; qu'on reconnaisse que vous avez profité de notre court séjour sous notre drapeau cantonal, recevez mes adieux.

Quartier-général au Chalet-à-Gobet, le 28 septembre 1866.

Le colonel commandant,
(Signé) C. BONTEMS.

Pour copie conforme :

Pour l'adjudant de la 2^e brigade,
G. AUBERJONOIS, lieut.

Troupes vaudoises.

Rassemblement de 1866.

Ordre de division n° 25.

Le colonel commandant, en prenant congé de la division réitère aux troupes sous ses ordres le témoignage de sa satisfaction ; ce témoignage s'applique aussi à mes camarades de l'Ecole militaire, officiers, instructeurs et soldats dont il a été très content pendant les deux journées qu'ils ont pris part au rassemblement. Il recommande aux sous-officiers et soldats de s'abstenir de ces tirailleries continues, de coups de fusil en rentrant dans leurs villages ; cela a mauvais façon et n'est pas militaire.

Il adresse aux officiers d'état-major, officiers d'ordonnance et volontaires ses remerciements pour leur zèle et leur coopération active et de tous les moments ; il reconnaît avec plaisir que c'est à leur dévouement qu'il doit d'avoir pu accomplir la tâche qui lui était imposée.

Le colonel commandant remercie M^r le major commissaire cantonal des soins apportés aux travaux d'administration et aux distributions, travaux multipliés dans des circonstances souvent défavorables.

Plusieurs officiers et militaires devraient recevoir les arrêts à leur rentrée dans leurs foyers pour inexécution d'ordres, négligence dans leur service, etc. ; le colonel, satisfait des deux dernières journées du rassemblement, leur remet leur punition.

Au nom de la division, le colonel commandant remercie les autorités locales et les habitants des contrées parcourues pour leur accueil cordial ; il espère qu'ils n'auront pas éprouvé de dommages trop considérables ou qu'ils auront été suffisamment indemnisés.

Quartier-général au Chalet-à-Gobet, le 28 septembre 1866.

Le colonel commandant,

(Signé) C. BONTEMS.

Pour copie conforme :

Pour l'adjudant de la 1^{re} brigade,

G. AUBERJONOIS, lieut.

BIBLIOGRAPHIE.

L'Italie et son armée en 1865, par le comte DU VERGER DE ST-THOMAS, chef d'escadrons aux chasseurs de la garde impériale, membre agrégé de l'Académie impériale de Savoie, ancien député. Paris. Dumaine. 2^e édition. 1866. 1 vol. in-8° de 302 pages.

L'auteur, qui a servi pendant 20 ans avec distinction dans l'armée sarde et a été député au Parlement de Turin avant de devenir officier supérieur de l'armée française, pouvait parler en connaissance de cause de son sujet. Nulle part on ne saurait trouver un tableau plus clair et plus complet des dernières phases de l'armée italienne ainsi que de son état présent. La plupart des récents travaux statistiques donnés sur les forces militaires de l'Italie par les journaux et par les revues à propos de la guerre de cet été, ont été